

A VRAI LIRE...

Votre actualité, notre regard **AF** AGIRAGRI

Janvier 2022 - #30

OFFERT PAR



ACTU VITICULTURE

Vin : 10 millions d'hectolitres de moins que d'habitude p 3

Les exportations de boissons augmentent de 3 mds € p 3

ACTU ELEVAGE

Lait : Baisse de 2,4 % de la collecte et forte hausse des prix p 4

Porcins : Les cours fléchissent p 4

Bovins : des prix en hausse p 5

Ovins : Baisse des abattages d'agneaux et augmentation des prix p 5

Aviculture : Les abattages de poulets et canards à rôtir reprennent p 6

ACTU GRANDES CULTURES

Grandes cultures : les estimations revues à la hausse p 7

Le marché mondial des céréales flambe p 7

ACTU FRUITS & LÉGUMES

Pommes : Baisse de la production tricolore dans un ensemble européen en hausse p 8

Poires : Triste record à la baisse p 9

Tomates : Le déficit des échanges extérieurs se creuse p 9

Courgettes : Production et prix en baisse p 9

Melons : Recul de la production française p 10

Endives : Légère hausse de production en 2021 p 10

GESTION & DROIT

Tesa : Le mirage de la simplification administrative p 11

PORTRAIT D'AVENIR

Du whisky dans le Gers, un projet pas si fou p 13

CULTURE

Mon "bon" sapin ! p 15

DERNIÈRE MINUTE

Commerce extérieur : Le solde positif de nos échanges s'améliore p 17

Les coûts de production, en hausse de 12,6 % en un an p 17

Les prix agricoles à la production augmentent aussi, de 14,5 % p 17

Recensement : 100 000 exploitations agricoles de moins en dix ans p 18

Comptes de l'agriculture : les résultats en forte augmentation en 2021 p 18

Cliquez sur l'intitulé de l'article pour accéder directement à la page

L'EDITO

Pac 2023 : vous avez dit «stratégie»?

La France a remis sa copie pour le Plan stratégique national (PSN). C'est la première fois qu'on demande aux Etats de formaliser un plan stratégique pour adapter le cadre communautaire général aux spécificités nationales. Curieusement, l'actuelle Commission européenne n'a pas remis en cause le cadre défini par la précédente. Pourtant, celle-ci n'avait pas fait preuve de beaucoup d'imagination pour changer une politique qui, dans sa logique et sa structure, date de 30 ans (1992). Or, la nouvelle Commission a élaboré un projet très différent dans la stratégie «de la ferme à la fourchette».

Comment expliquer un tel immobilisme alors que le contexte a radicalement changé ? Depuis le départ du Royaume-Uni, l'UE dégage un excédent de 50 Mds € de ses échanges agroalimentaires. Seul le Brésil fait mieux. En revanche, aux Etats-Unis, le déficit est de 17 Mds € et en Chine de 80 Mds €. Les points forts de l'UE sont les vins et boissons, les viandes, les produits laitiers et les céréales. Les points faibles sont les produits de la pêche, les fruits et les oléagineux. Or les aides de la Pac, bien qu'en grande partie découplées, soutiennent d'abord les exploitations dédiées aux produits excédentaires et apparaissent indirectement comme une aide à l'exportation.

Le prix des céréales s'est envolé alors que la récolte mondiale est la plus importante de l'histoire. Cela risque d'entraîner des conséquences graves dans les pays pauvres qui en dépendent pour leur sécurité alimentaire. Il faudrait être en mesure de prévenir les émeutes de la faim en disposant en Europe de stocks stratégiques suffisants pour contrecarrer les mouvements spéculatifs.

En France, le secteur des fruits et légumes connaît un déficit croissant de plus de 7 Mds €. Faudra-t-il attendre une catastrophe climatique chez notre fournisseur espagnol pour se préoccuper de notre approvisionnement ?

De nombreux agriculteurs vont prendre leur retraite prochainement. Les aides à l'hectare ont eu pour résultat de faire monter le prix du foncier agricole. Ne conviendrait-il pas d'aider davantage l'installation, l'emploi et l'innovation ? D'ores-et-déjà, le nouveau gouvernement allemand propose une réponse possible en passant des aides à l'hectare à des aides à l'actif pour la Pac d'après 2027.

Les consommateurs souhaitent une meilleure liaison entre production agricole et santé. Comment faire pour que ce ne soit pas un «luxe» réservé aux plus riches ?

Il y a des marges de manœuvre dans les PSN. Le PSN allemand s'engage à porter à 30 % la part du bio en 2027 et le PSN espagnol va limiter les aides à 100 000 € par actif non salarié. La France semble, elle, opter pour le statut quo. En prenant la présidence du Conseil européen au premier semestre 2022, sera-t-elle au rendez-vous de la nécessaire transformation de notre agriculture et de notre politique agricole et commerciale ?

Ne conviendrait-il pas d'aider davantage l'installation, l'emploi et l'innovation?

< **SOMMAIRE**

ACTU VITICULTURE



EN SAVOIR PLUS



Vin : 10 millions d'hectolitres de moins que d'habitude

La récolte de 2021 a été un peu révisée à la hausse au 1^{er} octobre à 31,1 millions d'hectolitres (Mhl). C'est très exactement 10 Mhl de moins que la moyenne des 5 dernières années.

La baisse concerne davantage les vins sans appellation car ils ne font pas l'objet de limitation des rendements et sont plus sujets aux événements climatiques (- 41 %). Mais les vins IGP et AOP sont en recul de 29 % par rapport à la moyenne 5 ans.

Les vins pour fabriquer les eaux de vie connaissent la plus faible baisse avec - 11 % car la région des Charentes a été moins touchée par le gel. Au niveau régional, on note une situation très hétérogène. La récolte du Jura ne sera que de 17 000 hl cette année soit un recul de 80 %. Celle de la Bourgogne et du Beaujolais se voit réduite de moitié. C'est le cas aussi pour la production du Sud-Ouest. En Champagne, en Val-de-Loire et en Languedoc-Roussillon, les volumes chutent de 30 à 40 % par rapport à la moyenne 5 ans. Les vins de Bordeaux connaissent un recul d'un quart. La baisse est comprise entre 10 et 30 % en Alsace, Charentes et dans le Sud-Est. Seule la production Corse fait exception dans ce contexte de baisse générale avec une hausse de 3 %.

Vins sans appellation les plus touchés



EN SAVOIR PLUS



Les exportations de boissons augmentent de 3 mds €

On assiste à une progression spectaculaire de nos exportations de boissons en 2021 à hauteur de 3 mds €. Elles atteignent déjà, fin septembre, un total de 13,7 mds € avec un solde positif de 10,8 mds € contre 7,8 mds € l'année dernière. Cet excédent se partage entre, d'une part les vins et champagne qui progressent de plus de 2 mds € pour atteindre 7,5 mds € et d'autre part, les eaux de vie qui augmentent de presque 1 md € pour atteindre un solde positif de 3 mds € en neuf mois.

Progression spectaculaire

< **SOMMAIRE****ACTU ELEVAGE****EN SAVOIR PLUS**

Lait : Baisse de 2,4 % de la collecte et forte hausse des prix

En septembre 2021, la collecte de lait de vache baisse de 2,4 % en France. Toutefois, sur l'ensemble de l'année la collecte est supérieure de 1,2 % à celle de l'année précédente. Les prix profitent de l'embellie générale des prix à la production et augmentent de 6,7 % en moyenne. A l'inverse des années précédentes, les producteurs de lait Bio ne profitent pas de cette embellie. La collecte Bio a augmenté de plus de 10 % en un an mais les prix sont en recul de 2,6 %. Il ne faudrait pas en conclure que la montée en gamme ne sert à rien. Le prix du lait AOP/IGP progresse de 8,5 % et concerne désormais 16 % de la collecte contre 5,2 % pour le lait Bio. La production laitière européenne progresse de 1,2 % avec des baisses en Allemagne et aux Pays-Bas et des hausses sensibles en Italie et en Irlande.

Les fabrications de fromages et les matières grasses se développent d'une année sur l'autre mais la consommation de produits frais diminue ainsi que les fabrications de poudres.

La collecte de lait de chèvre augmente de 2,2 % sur un an. En cumul, le niveau est légèrement plus élevé qu'en septembre 2020. Le scénario est le même que pour le lait de vaches, et ce sont les fromages qui ont le vent en poupe en particulier les buchettes.

Pour le lait de brebis, la collecte recule légèrement en septembre (- 1 %) mais elle progresse un peu sur l'année. Les fabrications de fromages progressent mais davantage sur les autres pâtes pressées non cuites que sur le Roquefort.

Pas
d'embellie
pour le lait
Bio

Collecte du lait
de chèvre en
hausse

**EN SAVOIR PLUS**

Porcins : Les cours fléchissent

C'est le revers de la médaille de la mondialisation des marchés. Pendant des années, la peste porcine a décimé le cheptel du premier pays producteur de porcs du monde, la Chine. Il a donc été possible d'exporter vers ce marché. Depuis quelques mois, les importations chinoises diminuent. Les stocks se sont accumulés, en particulier en Espagne et en Allemagne. La pression est forte sur le marché européen et le prix baisse de 6 % pour atteindre 1,38 € le kilo le 10 novembre 2021.

Des stocks
accumulés

ACTU ELEVAGE



EN SAVOIR PLUS



Bovins : des prix en hausse

Depuis le début de l'année, les abattages de gros bovins et de veaux sont très légèrement inférieurs à ceux de l'année dernière. La baisse est nettement plus forte cependant pour les jeunes bovins mâles 18 à 24 mois et les vaches laitières. Les abattages de bovins mâles reculent de 9 % en octobre 2021 et les prix augmentent de 10,6 %. Les abattages de vaches laitières baissent de 4,3 % et les prix des vaches de catégorie O s'envolent avec 13,5 % de plus que l'année dernière.

La hausse est moins forte pour les autres types de viandes. Les abattages de vaches allaitantes baissent de 0,9 % et le prix augmente de 5,8 % le niveau 2020. La hausse est de 6 % pour les veaux de boucherie. Le cours des broutards augmente lui aussi de 6 %.

Mais le prix des aliments pour bovins grimpe fortement aussi. Entre septembre 2020 et 2021 la hausse est de 13 %.

Ces fortes augmentations de prix ont des répercussions sur la consommation. Cette dernière baisse de 4 % en septembre alors qu'elle s'était maintenue sur l'année.

Répercussion
sur la
consommation



EN SAVOIR PLUS



Ovins : Baisse des abattages d'agneaux et augmentation des prix

En octobre, les abattages d'agneaux diminuent de 2 % en tonnage sur 12 mois mais les abattages d'animaux de réforme augmentent de 7 %. Cette réduction de l'offre intérieure permet une augmentation des prix. A 7,54 € le kilo carcasse, il est supérieur de 50 cts au niveau de l'an dernier.

Le commerce extérieur subit une grande modification car la France sert de plaque tournante pour les exportations en provenance du Royaume-Uni et destinées à l'Allemagne et aux Pays-Bas. De ce fait on assiste à une très forte augmentation de nos exportations en grande partie compensée par une augmentation de nos importations. Après estimation des volumes réexportés, les importations seraient en retrait de 7 % par rapport à ceux de l'année dernière à pareille époque et proches de leur niveau de 2019.

La France,
plaque
tournante

ACTU ELEVAGE



EN SAVOIR PLUS 

Aviculture : Les abattages de poulets et canards à rôtir reprennent

La filière volailles a été très perturbée à la fois par les épidémies successives d'influenza mais aussi par les changements de comportement alimentaire liés à la crise du Covid. La fermeture des restaurants pendant plusieurs mois a fait baisser la demande de pintades et de canards à rôtir. Les épidémies d'influenza ont perturbé la production de foie gras. Pourtant, c'est le type de viandes qui souffre le moins de la désaffection d'une partie de la population pour la consommation carnée.

En septembre 2021, la production française de poulet de chair repart à la hausse avec une progression de 3,5 % en 12 mois. En cumul depuis janvier, la progression est de 2 %. La production de poulets de chair représente les deux tiers de la production française de volailles. Cette dernière progresse de 1,4 % en sept 2021/sept 2020 mais elle baisse de 2,5 % en tonnage depuis le début de l'année. En effet, on observe une baisse des abattages de pintades de 14 % et de 8 % pour ceux de dindes.

La France est déficitaire en viandes de volailles. Pour les huit premiers mois de 2021, nous produisons 1,1 Mt et nous en consommons 1,264 Mt. Mais le solde déficitaire est d'environ 208 000 t. Nous importons 488 000 t et nous en exportons 280 000 t.

La production d'œufs s'accroît notablement. En septembre, le pourcentage de hausse est de 3 % et en cumul depuis janvier, il est de 4 %. Cette augmentation des volumes n'empêche pas une forte augmentation des prix de 21 %. Signalons cependant que le prix de l'aliment a augmenté de 19 %.

Influenza et
crise Covid

La France
déficiaire



En ligne sur
le site Internet AGIRAGRI,
consultable partout
et à toute heure sur votre
smartphone.

< **SOMMAIRE****ACTU GRANDES CULTURES****EN SAVOIR PLUS**

Grandes cultures : les estimations revues à la hausse

La production de blé augmente de 21 % par rapport à celle de la campagne précédente mais elle est aussi supérieure de 6 % à celle de la moyenne quinquennale. Avec 35,5 millions de tonnes (Mt), la production française de 2021 représente 27 % de la production de l'UE à 27. Cette année la production de blé tendre de l'UE fait jeu égal avec celle de la Chine.

La pluviométrie de l'automne a été favorable à la production de maïs. La récolte actuelle serait la meilleure depuis 2014 avec un rendement moyen qui dépasse les 100 quintaux par ha.

Les surfaces de colza sont en retrait de 11 % mais les rendements augmentent de 13 %. La production stagne donc d'un an sur l'autre mais cela correspond à un recul d'un quart par rapport à la moyenne 5 ans. Cette baisse est en partie compensée par une augmentation de 44 % du tournesol. Au total la production d'oléagineux baissent de 6 % sur la moyenne 5 ans.

Même scénario pour la betterave. La production est égale à celle de l'année dernière avec moins de surfaces et plus de rendements. Mais cette production est inférieure de 8 % à celle observée pendant les 5 ans précédents.

Jeu égal avec la Chine

Le marché mondial des céréales flambe

Les prix des céréales flambent. D'habitude, l'explication est simple. La récolte est mauvaise et les acheteurs font monter les enchères pour se procurer ce dont ils ont besoin « quoi qu'il en coûte ». Mais si nous regardons les chiffres du Conseil International des Céréales, le verdict est clair. Jamais dans l'histoire, on a vu une récolte aussi abondante ! La production attendue pour cette campagne 2021-2022 est de 2 287 millions de tonnes. C'est 75 Mt de plus que pour la campagne précédente et 100 Mt de plus que pour la campagne 2019-2020. Ce sont des prévisions qui peuvent être remises en cause par des incidents climatiques comme ceux qui se sont produits en Russie, au Canada et aux Etats-Unis.

Regardons maintenant du côté des stocks de report, c'est-à-dire les stocks qui permettent de faire face en cas d'aléas climatiques. Là encore la situation semble saine. Les 600 Mt disponibles représentent un an et demi d'un marché mondial qui est de 421 Mt. Ceci étant, la majorité de ces stocks se trouve en Chine (317 Mt). S'il est de bon ton de mettre en doute les statistiques chinoises, rappelons que l'importance de tels stocks correspond aux obsessions d'un Gouvernement très attentif à sa souveraineté alimentaire. Une chose est sûre cependant, les opérateurs sur le marché international ne peuvent pas compter sur ces stocks pour s'arbitrer.

Une récolte historique

< **SOMMAIRE**

ACTU GRANDES CULTURES



EN SAVOIR PLUS 

Ils regardent donc avec plus d'intérêt les stocks des pays exportateurs. Et c'est là que le bât blesse. Ils étaient de 163 Mt en 2019-2020 et ils ne seraient plus que de 129 Mt en fin de campagne actuelle. L'explication principale est la diminution du stock aux Etats-Unis qui est passé de 89 Mt à 56 Mt.

Du côté de la demande, on observe une augmentation des importations de la Chine de l'ordre de 30 Mt. Ce pays est désormais déficitaire de 50 à 60 Mt. Les utilisations de céréales pour nourrir les animaux représentent 245 Mt soit 60 % de la production intérieure.

On l'aura compris. Le marché mondial n'est pas dans une situation préoccupante. Mais il a suffi de quelques incidents climatiques dans les pays exportateurs et d'une augmentation des importations chinoises pour provoquer un vent de panique. L'équilibre est fragile. L'UE et les Etats-Unis auraient parfaitement les moyens de juguler la spéculation actuelle. Il leur suffirait de constituer des stocks de « sécurité ». Malheureusement pour les pays pauvres, ces deux grandes puissances ont renoncé à jouer ce rôle de réassurance collective en faisant semblant de croire que le marché est efficace. La crise actuelle montre clairement les limites d'une telle absence de stratégie.

Un stock
de sécurité

ACTU FRUITS & LÉGUMES



EN SAVOIR PLUS 

Pommes : Baisse de la production tricolore dans un ensemble européen en hausse

Au 1^{er} novembre, les estimations confirment un recul de 10 % de la production française par rapport à la même période de l'année dernière et de 18 % par rapport à la moyenne 5 ans. En octobre, les prix reculent par rapport au début de campagne mais ils restent supérieurs de 8 % à ceux de l'an dernier.

La production européenne serait quant à elle en hausse de 10 % d'un an sur l'autre et de 5 % sur la moyenne 5 ans. Après deux années de mauvaise récolte, la production de la Pologne, le premier producteur européen, progresse de 22 % en un an et même de 16 % par rapport à la moyenne 5 ans ! Les productions allemande et espagnole progressent aussi. Seule l'Italie a été touchée comme la France par le gel de printemps.

Les stocks de pommes sont au même niveau que ceux de l'année dernière mais les exportations sont en forte régression. Elles diminuent de 50 % vers nos partenaires de l'UE et de 33 % vers les pays tiers.

Exportations
en forte
régression

< **SOMMAIRE**

ACTU FRUITS & LÉGUMES



EN SAVOIR PLUS



Poires : Triste record à la baisse

Il faut remonter 46 ans en arrière pour trouver une aussi faible production de poires en France. Avec 67 000 tonnes, la production de cette année est inférieure de moitié à celle d'une année normale. Les variétés d'été ont été les plus atteintes. Les cours se maintiennent donc à un niveau élevé en progression de 50 % car tous les pays européens connaissent aussi une chute de production moyenne de 28 %. Les stocks de poires sont moitié inférieurs à ceux de l'année dernière à cause de la mauvaise récolte. On assiste à une augmentation des importations en provenance d'Espagne et du Portugal. Par ailleurs, les exportations sont en baisse de 60 %.

Importations
d'Espagne



EN SAVOIR PLUS



Tomates : Le déficit des échanges extérieurs se creuse

La production française serait en hausse de 1 % sur un an mais en baisse de 12 % par rapport à la moyenne 5 ans. La production française est de 488 000 tonnes. Entre janvier et septembre, les importations ont été de 354 000 tonnes alors que les exportations ne sont que de 170 000 t. Le déficit est de 183 000 t. Mais peut-on parler de déficit lorsque l'on sait que nous importons 225 000 t du Maroc et qu'une grande partie y est produite par des coopératives françaises ?

Les coop
françaises



EN SAVOIR PLUS



Courgettes : Production et prix en baisse

La production de courgettes atteindrait 116 000 tonnes en baisse de 4 % sur un an et de 2 % sur la moyenne 5 ans, sur 2 840 ha. En octobre 2021, les prix sont en repli de 19 % par rapport à octobre 2020 et de 11 % par rapport à la moyenne 5 ans.

Les trois quarts de la production européenne sont le fait de l'Italie et de l'Espagne. De son côté, la France ne produit que 8 % du total européen. La France est déficitaire de 90 000 t avec des importations de 105 000 t et des exportations de 15 000 t.

L'Italie et
l'Espagne

< **SOMMAIRE**

ACTU FRUITS & LÉGUMES



EN SAVOIR PLUS 

Melons : Recul de la production française

La production de melons occupe 12 000 ha. Elle a été de 228 000 t en 2021. C'est un recul de 9 % par rapport à l'année dernière et de 10 % par rapport à la moyenne 5 ans.

Pendant les 9 premiers mois de 2021, les importations ont été de 153 000 t contre 32 000 t d'exportations. Le déficit est donc de 86 000 t dont 40 000 t d'importations marocaines.

Recul de 9 %



EN SAVOIR PLUS 

Endives : Légère hausse de production en 2021

La production d'endives occupe 8 800 ha et permet une production de 142 000 t de chicons d'endives en augmentation de 1 % sur un an mais en baisse de 4 % sur la moyenne 5 ans. La campagne actuelle démarre mal. Les prix de septembre sont en retrait de 32 % par rapport à ceux de l'année dernière et de 15 % par rapport à la moyenne 5 ans.

La France produit plus de la moitié de la production européenne. Pour les 8 premiers mois de 2021, notre pays a exporté 4 700 t et importé 1 700 t dégageant un solde positif de 3 000 t.

Mauvais départ de la campagne

L'intérêt de la SAS en agriculture

Une exclusivité

AGIRAGRI



BIENTÔT SUR VOS ÉCRANS

WEBINAIR
en trois épisodes

"Explicatif et instructif"

"Dynamique..."

"Un panorama très complet"

GESTION & DROIT

Tesa : Le mirage de la simplification administrative

Le système du Tesa n'est qu'un mode déclaratif du salaire. Son utilisation ne dispense pas les employeurs de respecter le code du travail et la convention collective ainsi qu'un certain formalisme dans l'établissement du contrat de travail et de la fiche de paie.

Tesa+ pour les CDI et les CDD ou Tesa simplifié pour les CDD et les TO (travailleurs occasionnels), la MSA propose ces deux outils prioritairement aux petites entreprises agricoles sans logiciel de paie et qui n'ont pas recours à un tiers déclarant. Ce service permet de déclarer ses salariés en répondant à ses obligations liées à la DSN (déclaration sociale nominative) et au prélèvement à la source. Mais ce n'est pas si simple ni sans risque pour l'employeur. Rappel des obligations parallèles.

Application des dispositions du code du travail et de la convention collective

La simplification des démarches administratives, permise par le Tesa lors du recrutement d'un salarié, ne dédouane pas de respecter les obligations à la charge des employeurs. Bien au contraire, les employeurs agricoles sont soumis au code du travail mais également à la convention collective applicable nationale agricole (agriculteurs et Cuma - [voir ICI](#)). Ainsi, l'employeur doit s'assurer de la preuve de la signature du contrat même si ce dernier a été régularisé sur le site de la MSA. Il est conseillé de formaliser la relation de travail dans un contrat de travail écrit.

C'est d'autant plus recommandé pour un contrat à temps partiel. Dans ce cas précis, la répartition de la durée du travail entre les jours de la semaine ou les semaines du mois, les horaires de travail ainsi que les limites dans lesquelles peuvent être effectuées les heures complémentaires doivent faire l'objet de mentions dans un contrat. A défaut, le contrat de travail pourra être requalifié en contrat de travail à temps plein. C'est le cas également pour le contrat de travail à durée déterminée qui doit être écrit et doit respecter certaines règles, notamment sur la durée du contrat (maximum 18 mois), le nombre de renouvellement (maximum 2), le délai de carence entre les contrats.

Minimum conventionnel à respecter et classification à vérifier

Attention également au montant du salaire. Même si le site de la MSA ne permet pas de saisir un salaire inférieur au Smic en vigueur, l'employeur doit vérifier dans la convention collective applicable le montant minimum du salaire. A défaut, il s'expose à des demandes de rappels de salaires en cas de contentieux.

L'employeur doit aussi s'assurer que le choix de la classification de son salarié correspond bien à celle prévue par la convention collective en fonction des tâches réellement accomplies notamment. Pour aider les employeurs agricoles dans ces démarches, les cabinets membres d'AGIRAGRI mettent gratuitement à leur disposition son outil CLIC & CLAASS. Il permet de « classer » rapidement leurs salariés et ainsi de connaître en un coup d'œil le salaire de référence qui y est attaché ([voir ICI](#))

De même, l'employeur doit veiller à affilier les salariés auprès de la caisse de prévoyance puis de la renseigner sur le site de la MSA.

< **SOMMAIRE**

GESTION & DROIT

La législation sur les salariés étrangers

Tout employeur doit vérifier que le salarié étranger qu'il souhaite embaucher est bien en situation régulière sur le territoire français en sollicitant avant la régularisation du contrat de travail l'authentification du titre de séjour auprès des services de la Préfecture.

Des connaissances en matière de paie

L'utilisateur d'un Tesa doit posséder une solide connaissance en paie pour établir sans erreur la fiche de paie de ses salariés. Par exemple, il doit être capable de décompter correctement les heures supplémentaires (à 25 % ou à 50 %) et/ou les heures complémentaires en cas de contrat à temps partiel. Il doit savoir gérer les arrêts maladie, connaître la réglementation en matière de saisies sur les salaires, et même déterminer si une prime de précarité est due au salarié. En cas d'erreur sur un bulletin de paie, l'employeur s'expose à un litige devant le conseil de prud'hommes et des condamnations pour des rappels de salaires et des dommages et intérêts. Dans des cas extrêmes, un risque de condamnation pénale existe notamment pour travail dissimulé si les heures supplémentaires ne sont pas mentionnées sur le bulletin de paie. C'est pourquoi les cabinets du groupement AGIRAGRI peuvent vous accompagner dans ces démarches. N'hésitez pas à contacter le service « Social » de votre cabinet.

Anne-Lyse Sutter-Brosseau, avocate associée chez Auvea Conseils

Une exclusivité
AGIRAGRI

Transmission

Entre passion et raison



WEBINAIR
en cinq épisodes

*"Une grande saga"
"Passionnant... à raison !"
"Précis, complet, surprenant"*

DIFFUSION RESTREINTE
DEMANDEZ LES CODES D'ACCÈS
À VOTRE CABINET
MEMBRE DU GROUPEMENT

< SOMMAIRE

PORTRAIT D'AVENIR



Comment s'insérer dans un collectif de travail qui fonctionne sans vous ? La meilleure manière est de créer une activité nouvelle. C'est ce qu'a proposé Alexandre Leroux à son père, son oncle et son frère, installés sur l'exploitation familiale à Eauze dans le Gers. Mais pas n'importe quelle activité : il veut produire du whisky.

Alexandre a fait de brillantes études d'ingénieur aux Arts et Métiers de Bordeaux puis à AgroParisTech. Passionné de mécanique, il réalise son stage chez Rémy Martin à la conception et au fonctionnement des alambics. Tout naturellement, il est ensuite embauché par le Groupe Chavignac, le plus grand fabricant de ce matériel en France. Mais il y a deux ans, quelques mois avant la crise sanitaire, le retour à la terre démange ce Gersois de 30 ans.

Orge et blé comme matières premières

L'exploitation familiale comprend quelque 400 ha avec 140 ha de maïs semences, 20 ha de pruneaux, 10 ha de noix et 10 ha de noisettes, le reste en céréales et oléagineux. Ces productions sont livrées aux coopératives de la région. En parallèle, les trois associés ont monté une activité photovoltaïque.

Il y a assez de travail pour quatre, mais Alexandre a besoin d'un projet et surtout, d'apporter de la valeur ajoutée à l'exploitation. Par l'intermédiaire de la Safer, il reprend 60 ha de terres autour du siège de l'exploitation familiale et étudie la possibilité de produire de l'alcool. « En en discutant entre nous à l'apéritif, un verre de whisky à la main, l'idée est lancée : pourquoi ne pas produire notre propre whisky ? », raconte Alexandre.

Du whisky dans le Gers, un projet pas si fou

Un projet de diversification céréalière pas banal mais qui nécessitera dix ans avant d'atteindre sa maturité et donc un plan économique et financier solide.

Cela paraît curieux de produire cet alcool dans la région de l'Armagnac, la plus ancienne eau de vie de France d'après les historiens. Mais l'exploitation pourtant très diversifiée ne possède pas de vignes. L'Armagnac n'était donc pas une option. En revanche, elle produit des fruits et des céréales. « *Le whisky est une eau-de-vie obtenue par la distillation de céréales et vieillie en fût de chêne. Nous avons la matière première, alors pourquoi pas. Et les prunes pouvaient aussi être transformées* ». Qui plus est, le domaine a son siège « Chemin d'Escagnan » du nom d'une source proche et l'on sait que la qualité de l'eau est un élément essentiel de celle de l'alcool.

L'Armagnac n'était pas une option

Il est possible de produire du whisky en France car la protection des appellations d'origine ne fait pas partie de la culture anglo-saxonne. Seul le nom de « Scotch » est protégé : il faut un vieillissement de trois ans en Ecosse pour avoir le droit de mettre cette appellation d'origine sur l'étiquette. La fabrication de whisky s'est fortement développée d'abord en Irlande puis en Ecosse et même aux Etats-Unis et au Canada.



< SOMMAIRE**PORTAIT D'AVENIR**

En Amérique du Nord, on a aussi utilisé du maïs pour faire le « Bourbon ». En France, une centaine de distilleries produisent déjà du whisky. Le marché est porteur. Il y a de la place désormais pour les petites distilleries et le « single malt », produit à base d'orge malté. Alexandre se distingue en choisissant ses matières premières : orge et blé. Il souhaite aussi produire de l'orge bio qu'il fera malter à façon par une entreprise spécialisée afin de contrôler toute la chaîne de fabrication du produit.

SCEA, SARL, SCI, holdings : un savant montage juridique

L'étude économique et financière est confiée au cabinet Exco FSO. La société d'exploitation familiale (SCEA) achètera le matériel et l'usufruit des terres. Alexandre, via une société civile immobilière achètera la nue-propriété. Une holding associée de la SCEA familiale permettra, par remontée des résultats de la société d'exploitation, de conforter le financement de la SCI. L'installation de la distillerie peut être réalisée dans un premier temps dans un des bâtiments de la SCEA. Mais, l'activité est juridiquement réalisée dans une société dédiée (une SARL) pour se conformer aux exigences des douanes.

Du matériel d'occasion

Pour le matériel (distillerie, alambic, brasserie, tonneaux...), la tentation est grande d'acheter du neuf. *« C'est rutilant, rassurant et plus confortable quand on débute. Mais j'ai préféré me débrouiller avec du matériel d'occasion, souligne Alexandre. La fermentation se fait dans des tanks à lait qui facilitent la surveillance car ils sont larges et beaucoup plus bas que les colonnes habituelles »*. Compte tenu des premières ventes prévues quatre ans après la création du projet et une activité mature au bout de dix ans, le financement des premières années était donc crucial. Mais pas inquiétant pour cette famille qui possède des plantations de pruniers, noisetiers et de noyers qui ne commencent à donner leur récolte que plusieurs années après la plantation.



Cependant, il a été décidé de place un prêt « in fine » sur dix ans pour l'investissement et la trésorerie avec une possibilité de remboursements anticipés, sans pénalité, dans la perspective où le projet s'accélère.

La distillation a démarré en 2020 avec une production expérimentale de 400 bouteilles. L'objectif est de produire 10 000 bouteilles d'ici quatre ans, à raison de 200 litres par jour pendant les deux à trois mois d'hiver. Les premières ventes seront réalisées à compter de 2023 car il faut faire vieillir le whisky au moins trois ans en fût de chêne. Les whiskys seront vendus sur la ferme et sur un réseau de cavistes par l'intermédiaire d'un négociant partenaire. Mais déjà cette année, Alexandre commercialise l'eau de vie de malt vieillie 8 mois en fût de sauternes et bourbon, le Moonshine ! Il commence aussi à fabriquer une petite quantité d'alcool de prune avec un alambic de 100 litres acheté en Lorraine. Comme il maîtrise bien la technique, il se promet d'essayer aussi un certain nombre de variétés d'apéritifs.

Il n'a pas non plus négligé le volet marketing de son projet, s'adjoignant les conseils d'un expert pour travailler la marque, le graphisme de l'étiquette et le merchandising. Rien n'est laissé au hasard ■

Propos recueillis par Lucien Bourgeois



CULTURE

Mon “bon” sapin !



Le sapin de Noël est un incontournable. Les fêtes passées nous invitent à un focus spécial sur un arbre vedette.

D’où vient la tradition du sapin de Noël ?

Entre 2000 et 1200 avant JC, on parlait déjà d’un arbre (L’épicéa, arbre de l’enfantement), le jour du 24 décembre, puisqu’on considérait ce jour comme la renaissance du soleil. Les celtes avaient adopté un calendrier basé sur les cycles lunaires. A chaque mois lunaire était associé un arbre, l’épicéa fut celui du 24 décembre. Pour le rite païen du solstice d’hiver, un arbre symbole de vie était décoré avec des fruits, des fleurs et du blé.

En 354, l’Eglise institue la célébration de la naissance du Christ, le 25 décembre, pour rivaliser avec cette fête païenne. Initialement la célébration de Noël se résumait à la messe de la nativité.

On raconte qu’un moine évangéliste allemand de la fin du VII^e siècle, Saint Boniface (né en 680), voulait convaincre les druides germains, des environs de Geismar, que le chêne n’était pas un arbre sacré. Il en fit donc abattre un. « En tombant, l’arbre écrasa tout ce qui se trouvait sur son passage à l’exception d’un jeune sapin ».

A partir de là, la légende fait son œuvre. Elle raconte que Saint Boniface a qualifié ce pur hasard de miracle, et déclaré dans sa même prédication : « *Désormais, nous appellerons cet arbre, l’arbre de l’Enfant Jésus.* » Depuis, on plante en Allemagne de jeunes sapins pour célébrer la naissance du Christ.

Au XI^e siècle, l’arbre de Noël, garni de pommes rouges, symbolisait l’arbre du paradis. C’est au XII^e siècle que la tradition du sapin est apparue en Europe, plus précisément en Alsace.

On le mentionne dans les registres municipaux pour la première fois comme « arbre de Noël » en Alsace vers 1521. Et, c’est à Marie Leckzinska, l’épouse polonaise de Louis XV, que l’on doit son entrée à Versailles en 1738.

< **SOMMAIRE**

CULTURE

Au XIV^e siècle, les décorations étaient composées de pommes, de confiseries et de petits gâteaux. A cette même époque, l'étoile au sommet de l'arbre, symbole de l'étoile de Bethleem commença à se répandre. Ce sont les protestants en 1560 qui développèrent la tradition du sapin de Noël pour se démarquer des catholiques.

Au XVII^e et XVIII^e siècle apparaissent les premiers sapins illuminés. On utilisait des coquilles de noix remplies d'huile à la surface desquelles des mèches flottaient ou des chandelles souples nouées autour des branches.

Source [ICI](#)

La production française est essentiellement située dans le Morvan

Il faut attendre les années 1920 pour qu'il se généralise dans les foyers. Aujourd'hui encore, les foyers français restent attachés à la tradition du sapin naturel. En 2019, 5,8 millions de sapins naturels ont été vendus en France (Etude Kantar, "l'achat de sapin pour les Fêtes de Noël 2019", avril 2020, pour FranceAgriMer et Val'hor).

La très grande majorité des sapins de Noël provient de productions agricoles, et non des forêts. La production française est essentiellement située dans le Morvan, en Bourgogne-Franche-Comté, première région productrice. Les principales régions productrices sont le Morvan, la Corrèze, le Limousin, le Jura et les Ardennes.

EN SAVOIR PLUS 

Les arbres trouvent une seconde utilité

Préférer les sapins naturels, c'est participer à la lutte contre le réchauffement climatique : en poussant, les arbres stockent du carbone. De plus, ils sont recyclables sous diverses formes : broyat de sapin, paillage, plantation de jardin, protection des dunes...

Une tonne de sapins permet de produire 300 à 400 kg de compost. Le dispositif permet un retour à la terre des déchets : au lieu d'être incinérés, ils produisent un amendement qui enrichit les sols. Une autre partie est transformée en bois de chauffage.

Le broyat de sapin est utilisé dans les espaces verts municipaux : il permet de protéger les sols et plantations de l'évaporation de l'eau et du froid. Avec son acidité, il fonctionne comme un désherbant naturel.

EN SAVOIR PLUS 



DERNIÈRE MINUTE**Commerce extérieur : Le solde positif de nos échanges s'améliore****EN SAVOIR PLUS**

Grâce à la progression de 3 milliards € du solde de nos échanges extérieurs de vins et boissons, le solde global s'améliore de 1,5 md € pour les 9 premiers mois de 2021. En effet, si l'excédent des produits transformés augmente grâce aux vins et boissons, le solde de nos échanges de produits bruts se dégrade depuis de nombreuses années au point de ne conserver qu'un tout petit excédent de 139 millions € cette année. L'excédent céréalier plafonne et est en repli de 600 M€ pour les 9 mois 2021. Il faut y ajouter une nouvelle détérioration de plus de 200 millions € de nos échanges de fruits frais, de 130 M€ pour les produits de l'aquaculture et de 100 M€ pour les fleurs.

Les coûts de production, en hausse de 12,6 % en un an**EN SAVOIR PLUS**

Le prix des produits nécessaires à l'agriculture augmente très rapidement. En septembre, la hausse est de 12,6 % en 12 mois. La hausse est particulièrement spectaculaire pour les engrais qui augmentent de 40 % en un an dépassant le précédent record de février 2009. Le prix des engrais azotés augmente de 55 % en 12 mois. Mais les livraisons reculent de 25 %. Le prix des engrais phosphatés augmente de 58 % et les livraisons reculent de 18 %. Les engrais potassiques augmentent moins rapidement (+ 29 %). Les prix de l'énergie et des lubrifiants affichent quant à eux une hausse de 30 % sur un an. Le prix des aliments pour animaux progresse de 13 % en 12 mois en relation avec les hausses de prix des céréales et oléagineux.

Les prix agricoles à la production augmentent aussi, de 14,5 %**EN SAVOIR PLUS**

On a rarement connu pareille situation. Les prix des produits agricoles à la production restaient désespérément bas depuis de longues années. Ils viennent de connaître une hausse très rapide depuis 6 mois. En octobre 2021, la hausse par rapport au même mois de l'année dernière est de 14,5 %. Le prix des céréales a augmenté de 38 % en un an et de 54 % par rapport à la moyenne 5 ans. Pour les produits oléagineux la hausse est beaucoup plus impressionnante. Elle est de 65 % sur un an et de + 75 % par rapport à la moyenne sur 5 ans.

La mauvaise récolte de vins et la forte demande des Etats-Unis et de la Chine ont fait monter les prix de 23 % en 12 mois pour les vins AOP mais de 8 % seulement pour les vins avec et sans IG. Frappés par le gel, la production de fruits a diminué et les prix progressent de 12 % en 12 mois. En revanche, les légumes accusent une baisse de 8 %.

Les prix des produits animaux sont aussi en hausse. Le record est détenu par les œufs avec une progression de 58 % en 12 mois. Mais les autres produits connaissent des augmentations beaucoup plus faibles. Le lait augmente de 5,8 %. Les gros bovins de 10 % et la volaille de 8,8 %. Le prix du porc fait exception avec une baisse de 9 %.

Ces fortes augmentations des prix à la production n'ont pas encore eu de conséquence directe sur les prix des produits alimentaires à la consommation. Ces derniers ne progressent que de 0,7 % en octobre et cela correspond à une hausse de 4,3 % par rapport à la moyenne 2016-2020.

< **SOMMAIRE****DERNIÈRE MINUTE****EN SAVOIR PLUS****Recensement : 100 000 exploitations agricoles de moins en dix ans**

Où s'arrêtera la chute du nombre des exploitations agricoles ? Il y en aurait 389 000 d'après le recensement de 2020. C'est 100 000 de moins qu'il y a 10 ans. Encore faut-il souligner que le recensement a gardé les mêmes définitions qu'il y a 50 ans et qu'on comptabilise dans ce total environ 100 000 « exploitations » qui ont un chiffre d'affaires inférieur à 25 000 € par an. La notion de chiffre d'affaires est impropre car les statisticiens ne veulent toujours pas interroger les agriculteurs sur des notions économiques comme cela est couramment fait en Amérique du Nord. Il s'agit donc d'un produit brut standard (PBS) recalculé par les statisticiens à partir du nombre d'hectares ou d'animaux. Le réseau d'information comptable agricole (RICA) évalue le nombre des entreprises agricoles de plus de 25 000 € de PBS à 289 000 en 2020.

Rappelons qu'en 50 ans, le nombre des exploitations a été divisé par quatre (1 600 000 en 1970). Inversement la surface agricole moyenne ne cesse d'augmenter. Elle est de 69 ha en 2020. Cela reste une taille somme toute modeste par comparaison avec la réalité des Etats-Unis, de l'Australie ou de l'Amérique du Sud, même si cette moyenne est artificiellement tirée vers le bas par la prise en compte des 100 000 unités de moins de 25 000 €.

Le travail sur les exploitations reste aussi une affaire familiale avec plus des 2/3 du total assuré par le chef d'exploitation ou les membres de sa famille. La part des salariés augmente mais ils ne fournissent que 21 % du travail total pour les salariés permanents et 11 % pour les salariés occasionnels.

Avec l'équivalent de 659 000 emplois à plein temps, le secteur agricole ne représente plus qu'une partie infime de l'emploi total en France. Il y a dans certains pays comme le Royaume-Uni ou les Etats-Unis, une sorte de limite basse aux environs de 2 %. Est-on proche de l'asymptote ? Ce n'est pas évident car un grand nombre d'exploitants vont prochainement prendre leur retraite mais il n'est pas évident qu'ils puissent trouver des repreneurs tellement le capital nécessaire pour ce faire est désormais trop important pour un jeune.

Comptes de l'agriculture : les résultats en forte augmentation en 2021

Lors de la réunion de la commission des comptes du 15 décembre, l'Insee a livré ses premières prévisions pour l'année 2021. D'ores et déjà, la forte augmentation des prix que l'on observe depuis six mois va peser sur les résultats.

En 2021, la valeur ajoutée brute de la branche agricole progresse fortement (+ 14,2 %), du fait de l'augmentation de la production au prix de base, qui est portée par la hausse des prix (+ 8,6 %). Mais comme les subventions restent à peu près au même niveau (7,8 Mds €), la valeur ajoutée dite au coût des facteurs augmente de 11,5 %. Si l'on tient compte de la diminution du nombre d'actifs et de l'inflation, le résultat par actif est de + 11,2 % alors qu'il avait baissé de 3 % l'année dernière. La valeur ajoutée par actif non-salarié dépasse donc le record établi en 2018 et se situe environ 40 % au-dessus du niveau de 2010.

Il s'agit bien entendu d'une moyenne qui cache d'énormes disparités. En 2021 par exemple, la progression rapide des prix a eu un grand impact sur les résultats. Cette progression a été beaucoup plus rapide pour les productions végétales que pour les productions animales. Le record concerne les céréales et les oléagineux pour lesquels il y a une forte augmentation des prix et une forte augmentation des volumes. La valeur augmente d'environ 50 % dans ces deux secteurs. En raison de la mauvaise récolte de vins, la valeur baisse de 10 % malgré une augmentation des prix. Au total la valeur des produits végétaux augmente de 12 % alors que celle des produits animaux ne progresse que de 1,5 %.

EN SAVOIR PLUS

**Les cabinets membres
du Groupement
vous souhaitent
une très bonne année 2022**